



SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 1^{er} mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 23 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX (à partir du point n° 3), M. Philippe HAZARD (jusqu'au point n° 9), M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n° 3), Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n° 3), Mme Marlène DA SILVA (à partir du point n° 2), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n° 3), M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Pascale PARPEX (à partir du point n° 10), M. Christophe CHABOUD donne procuration à Mme Nadia IDORANE (jusqu'au point n° 2), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n° 3)

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pascale PARPEX (jusqu'au point n° 2), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n° 2), Mme Marlène DA SILVA (jusqu'au point n° 1), Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (jusqu'au point n° 2), M. Luai JAFF (jusqu'au point n° 2)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

ADOPTÉ à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

ADOPTÉ à l'unanimité

URBANISME

3. **Délibération n° 2024/003** : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER (pouvoir à M. PUZIN)
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE

4. **Délibération n° 2024/004** : Régularisations et remises gracieuses de créances de factures familles

ADOPTÉ à l'unanimité

M. HAZARD ne prend pas part au vote

5. **Délibération n° 2024/005** : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales : Annulation de la délibération n° 2023/089 du 21 décembre 2023 et approbation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. HAZARD ne prend pas part au vote

CULTURE

6. **Délibération n° 2024/006** : Conclusion d'une convention avec la librairie de Sèvres pour l'organisation du salon du livre du 16 mars 2024

ADOPTÉ à l'unanimité

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE

15 MARS 2024

HANDICAP

7. **Délibération n° 2024/007** : Approbation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées 2020-2022

PRIS ACTE

Mme DA SILVA ne prend pas part à la prise d'acte

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

8. **Délibération n° 2024/008** : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024

PRIS ACTE

AFFAIRES FINANCIÈRES

9. **Délibération n° 2024/009** : Débat d'orientations budgétaires 2024

PRIS ACTE

INTERCOMMUNALITÉ

10. **Délibération n° 2024/010** : Approbation d'une lettre de mission avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour l'étude du prolongement de la ligne 12 du métro

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX

Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

Mme CANDELIER (pouvoir à M. PUZIN)

M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)

M. PUZIN

11. **Délibération n° 2024/011** : Constitution d'un groupement de commandes avec Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres pour la passation de marchés publics pour des travaux, diverses prestations et l'achat de fournitures en matière d'espaces verts.

ADOPTÉ à l'unanimité

12. **Délibération n° 2024/012** : Approbation d'une convention avec l'établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) relative aux articles consacrés à GPSO dans le journal municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité

L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « CŒUR DE SÈVRES »

13. Délibération n° 2024/013 : Passation d'un protocole transactionnel avec la Société EG RETAIL (FRANCE) SAS

ADOPTÉ à l'unanimité

5 abstentions : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER (pouvoir à M. PUZIN)
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

14. Délibération n° 2024/014 : SIFUREP: Restitution de la compétence "cimetière" à la Ville de Villetaneuse et révision statutaire

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme FLAMANT ne prend pas part au vote

15. Délibération n° 2024/015 : Demande d'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme FLAMANT ne prend pas part au vote

16. Délibération n° 2024/016 : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2023/2024

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme FLAMANT et M. MOREL ne prennent pas part au vote

17. Délibération n° 2024/017 : Modification de la délibération n° 2020/043 du 3 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus.

ADOPTÉ à l'unanimité

3 abstentions : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)

M. MOREL ne prend pas part au vote

18. Délibération n° 2024/018 : Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

ADOPTÉ à l'unanimité

MM. MOREL et BEAUREPAIRE ne prennent pas part au vote

19. Compte-rendu de la délégation au Maire

PRIS ACTE

MM. MOREL et BEAUREPAIRE ne prennent pas part à la prise d'acte

VŒU

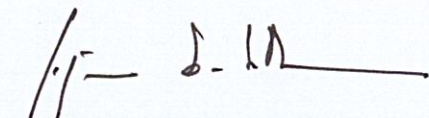
20. Vœu des élus du groupe « Sèvres en transition », relatif au congé menstruel

REJETÉ à la majorité

6 votes pour : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER (pouvoir à M. PUZIN)
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN
Mme DUCHAUSSOY

La séance est levée le 14 mars 2024 à 22h15.




Grégoire de LA RONCIÈRE

*Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine*